



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2010

Publication : 05/10/2010

EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 Septembre 2010

DOSSIER N° 16 :
CONTRAT DE CO-
DEVELOPPEMENT
AVENANT N° 1

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le vingt-huit septembre 2010

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. FARGEON, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : M. QUANCARD (à MME MACERON), MME DE PONCHEVILLE (à M. PASCAL) pour les dossiers N° 6 à 16, M. PRIKHODKO (à M. ABRIOUX), MME ROCHARD (à MME BORDES)

Absent :

Secrétaire : MME MADELMONT

**DOSSIER N° 16 : CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT
AVENANT N° 1**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

La C.U.B., autorité organisatrice des transports urbains sur son territoire, a adopté en 2000 son plan des déplacements urbains, se lançant ainsi dans une politique d'envergure destinée à limiter l'usage de l'automobile dans l'ensemble de l'agglomération, et à enrayer l'étalement urbain.

Un des principaux objectifs de ce plan a été de conforter le réseau de transport en commun par la mise en place d'un réseau de transport en site propre. C'est ainsi qu'en moins de 10 ans la C.U.B. a construit un réseau de tramway de 44 km réparti sur 3 lignes.

L'expansion du réseau TBC, première et deuxième phase, est un succès en termes d'offre et d'usage que la Communauté a souhaité poursuivre avec le lancement des études de la 3ème phase du tramway, du tram-train du Médoc, et avec la restructuration du réseau de bus et de transport des personnes à mobilité réduite, et la création de Vcub dont la gestion est confiée à la société Kéolis délégataire de service public pour la période 2009-2013.

La C.U.B. entend relever le défi d'offrir aux habitants une mobilité durable et équitable à l'échelle de l'agglomération. Les contrats de co-développements, signés à l'automne 2009, traduisent sur une durée de trois ans les actions pour mettre en oeuvre les projets de territoire communaux et communautaire tant sur l'aménagement urbain, le développement économique, la voirie, que le développement durable. Il faut dorénavant les compléter avec le domaine des déplacements urbains.

Les étapes décisionnelles étant franchies arrêtant la 3ème phase TCSP, approuvant la restructuration du réseau communautaire de transports urbains et actant le lancement du schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM), il y a lieu d'établir un avenant aux contrats 2009-2011 afin d'intégrer dans chacun des contrats les conséquences liées à ces décisions.

Par ailleurs, cet avenant prend en compte les adaptations aux contrats validés par les comités de pilotage de la conduite du changement du 12 février, du 2 avril, du 7 mai et du 18 juin, ainsi que la programmation des logements locatifs conventionnés 2010.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- valider l'avenant n° 1 au contrat de co-développement avec la communauté urbaine tel qu'il figure en annexe,
- autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant

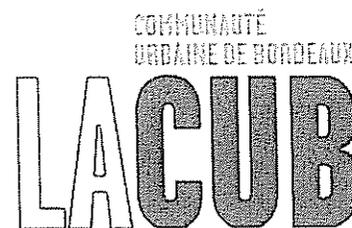
Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré le 28 Septembre 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET



Contrat de co-développement 2009-2011

Commune du Bouscat
Communauté urbaine de Bordeaux

Avenant n° 1

Entre .

La Communauté urbaine de Bordeaux, représentée par Monsieur Vincent FELTESSE, son Président, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté n° 2010/0490 en date du 10 juillet 2010,

Et

La commune du BOUSCAT, représentée par Monsieur Patrick BOBET, son Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal n° 2010/ en date du 2010,

Article 1 : Objets de l'avenant

1-1 : le présent avenant complète les contrats en décrivant les grands objectifs de la politique communautaire en matière de déplacements urbains et en complétant la déclinaison opérationnelle des contrats des communes concernées par les actions qui en découlent

Article 2 : Modification des articles des contrats 2009-2011

En conséquence de l'article 1, les présents articles des contrats 2009-2011 sont modifiés comme suit :

2-1 : l'article 5 chapitre 3, intitulé « contribution des orientations et projets communaux aux objectifs d'agglomération », est amendé en conséquence de l'article 1 du présent avenant.

La partie Transport public urbain de l'article 5 chapitre 3 devient caduque et est remplacée par le texte suivant :

Les objectifs d'agglomération portés par la Communauté en matière de déplacements urbains

Développer l'offre de transports en commun

La Cub se donne pour objectif d'ici 2020 de doubler sa fréquentation du réseau de transports en commun, de réaliser 33 kilomètres de tramway supplémentaires dont 7 kilomètres de tram- train

Dans ce contexte un véritable programme de transports collectifs performants a été étudié en cohérence avec les grandes orientations de la politique de l'urbanisme et de l'habitat.

Par délibération n° 2009/0708 du 6 novembre 2009, le conseil de Communauté a adopté le projet de développement du réseau de transports en commun en site propre décliné comme suit :

- *Extension de la ligne A entre Mérignac centre et l'avenue de Magudas au-delà de la rocade*
- *Extension de la ligne B entre Claveau et Bordeaux Nord*
- *Extension de la ligne B entre Bougnard et la place de l'Alouette*
- *Extension de la ligne C entre Terres neuves et Villenave d'Ornon au-delà de la rocade*
- *Extension de la ligne C entre les Aubiers et le parc des Expositions*
- *Création de la ligne D entre Quinconces et Cantinolle*
- *Création de la ligne tram-train du Médoc jusqu'à la gare de Blanquefort.*

Ce projet d'extension du réseau urbain peut impacter la vie locale, l'activité commerciale, les conditions de stationnement, le schéma de circulation dans les quartiers traversés et induit la réalisation de certains travaux d'aménagement en compensation desdits impacts.

Le conseil de Communauté du 6 novembre 2009 a décidé la mise en place de mesures d'accompagnement pour limiter les incidences fonctionnelles sur les tissus urbains concernés par les extensions du tramway (délibération 2009 n°0709). Les communes de Bègles, Bordeaux et Mérignac sont concernées.

Par ailleurs, des projets d'aménagement accompagnant le passage du tramway ont été identifiés : ils sont intégrées aux contrats de co-développement.

De même des mesures d'accompagnement pour des acteurs professionnels situés à proximité du chantier du tramway de la phase 3 sont mises en place.

La Communauté a souhaité à l'instar de la 1^{ère} et 2^{ème} phase du tramway créer une commission d'indemnisation à l'amiable (Conseil du 26 mars n°2010/0231). C'est une solution rapide et efficace pour la problématique commerciale de proximité durant le chantier du tramway.

Plus particulièrement pour la création de la ligne D, une étude est programmée pour affiner la problématique économique : en effet, le mode opératoire d'accompagnement des acteurs économiques dans un contexte d'évolution urbaine est à définir. Le champ actuel de cette réflexion porte sur le secteur de l'avenue de la Libération et de la route du Médoc (Bordeaux, Le Bouscat).

Sont également à l'étude le montage éventuel d'une procédure de prêts à taux zéro pour la période qui suit la mise en service du tramway : en effet, il a été constaté que la reprise d'un chiffre d'affaires normal requiert une période plus ou moins longue, une fois le chantier terminé.

Augmenter la qualité de service de transports en commun urbain

Parmi les objectifs d'augmentation de la fréquentation des transports en commun, la Communauté en choisissant la société Kéolis comme délégataire de service public a opté pour une redéfinition globale du réseau d'autobus qui s'appuie sur :

- une augmentation de l'offre
- une augmentation de l'amplitude horaire
- une concentration de l'offre sur un axe permettant les liaisons directes et une simplification de la lisibilité des lignes.
- une hiérarchisation des offres (structurantes/principales/locales) avec une meilleure répartition de l'offre tout au long de la journée
- la desserte de nouveaux pôles
- l'inter modalité avec le maillage du territoire par l'implantation de 139 stations vélos

Ainsi le réseau restructuré mis en place en février 2010 comprend :

- o 13 lignes dites « lianes » qui constituent le réseau structurant
- o 15 lignes, dont 6 « corols » qui forment le réseau principal
- o 33 lignes dont 8 « citeis » qui représentent le réseau local complété par 4 lignes de transport à la demande.

Pour favoriser l'intermodalité 139 stations vélos en libre service ont été mises en place sur le territoire communautaire avec un parc de 1545 vélos. Les arceaux vélos sont également mis aux abords des lignes structurantes

Ce réseau communautaire de transports urbains et transports pour personnes à mobilité réduite a été adopté par le conseil de communauté du 27 novembre 2009 (délibération n°2009/0783)

Pour remplir les objectifs d'augmentation de la fréquentation et de confort de l'utilisateur, un certain nombre de projets ou d'actions sont à mettre en place avec les communes :

- les couloirs bus : la Communauté a réalisé des études entre 2005 et 2007 pour cerner les difficultés de circulation de 17 lignes structurantes et tenter d'y apporter des améliorations avec un programme d'actions. A cette occasion des couloirs bus ont été étudiés :
 - o la Cub s'engage sur leurs réalisations. Dans le cas où il y a impact sur le stationnement la Communauté peut engager une étude de stationnement à l'échelle locale
 - o les communes s'engagent, à organiser la concertation avec les riverains, et à prendre les arrêtés de circulation découlant des couloirs bus.
- les aménagements de voirie nécessaire au réseau Tbc de type aménagement de terminus
- l'implantation des abris bus contribuant à la qualité du service : les communes s'engagent à faciliter l'implantation des abris bus publicitaires, et prendre en charge l'alimentation électrique de ces équipements

A moyen terme, le nouveau réseau mis en place par Kéolis suppose une analyse des conditions de circulation sur les nouveaux itinéraires et nouvelles lignes structurantes « lianes ».

Les études porteront sur les 13 nouvelles lignes structurantes (+ 2 express) et 6 lignes circulaires du réseau TBC 2010 et devront tenir compte des principes de restructuration du réseau à l'horizon 2014, et des conclusions issues du schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM). Le résultat de ces études sera connu à compter du mois d'avril 2011 et les aménagements qui en résultent seront intégrés aux contrats 2012-2014.

Il en est de même pour le transport scolaire dans la mesure où l'ensemble des marchés arrivent à échéance en 2012 : l'offre actuelle est donc maintenue sauf adaptations mineures appliquées à budget constant.

Proposer une stratégie des déplacements à l'horizon 2025

La Cub souhaite définir une stratégie de développement de son réseau de transports collectifs à l'horizon 2025 et, pour cela, a décidé lors du conseil de communauté du 27 novembre 2009 de lancer le schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) (délibération n° 2009/0834). La réflexion portera sur le périmètre de la Cub et sur l'opportunité d'avoir recours aux différents modes de transport, tramway, BHNS, tram-train, bus

Ce schéma, qui a pour objectif de fixer l'armature structurante du réseau de transport à l'horizon 2025 et dont les conclusions sont attendues pour fin 2010, constituera le cadre de référence dans lequel toutes les autres études de transports devront s'intégrer (schéma OIN - Opération d'Intérêt National - Bordeaux Euratlantique) Le projet urbain devra, de la même manière, s'harmoniser avec la vision globale du développement du réseau

Le futur schéma aura également pour objectif de contribuer à la mise en cohérence des politiques publiques menées par la Communauté urbaine en matière d'urbanisme, de déplacements tous modes, d'écologie ou de développement économique

Pour cela il est d'ores et déjà prévu que le SDODM contribuera à terme à renseigner le volet transport collectif du PDU (Droit de Préemption Urbain) et le volet mobilité du futur SCOT (Schéma de cohérence territoriale).

Articuler urbanisme / déplacement – une nouvelle ingénierie du territoire

De nouveaux objectifs de développement de l'agglomération visent à conforter l'attractivité du territoire de la Cub et des objectifs ambitieux de développement durable. L'élément fédérateur de devenir une agglomération millionnaire vise deux objectifs : limiter l'étalement urbain et offrir de vraies opportunités de trouver un logement à distance raisonnable de son emploi.

Pour conforter ces objectifs il est proposé d'engager un nouveau dispositif appelé 50 000 logements autour du tramway

Ce processus consiste à enclencher une mobilisation de l'ensemble des acteurs pour construire plus, mieux et plus vite sur les secteurs prioritaires de l'agglomération desservis par des transports performants. Bien évidemment, pour atteindre les objectifs, cette démarche s'inscrit dans la même temporalité que les grands projets déjà engagés, notamment dans l'arc de développement, dont les études seront poursuivies en parallèle et s'alimenteront des nouvelles approches méthodologiques issues de la démarche 50 000 logements.

Une large consultation sera ouverte à des équipes pluridisciplinaires chargées de travailler sur des propositions de stratégies urbaines centrées sur la production de logements sur des espaces en lien avec les corridors de transports publics.

Cette consultation prendra la forme d'un dialogue compétitif, en vue d'avoir des propositions de stratégies urbaines en fin d'année 2010.

– Développer la politique vélo de la Cub

D'ors et déjà, la Cub veut donner une ambition réelle au mode vélo et s'engage à définir une politique vélo de la Cub. Pour se faire, elle lance une étude de définition qui a pour objectif de faire un état des lieux, de faire des propositions de stratégies d'action détaillées pour améliorer le réseau cyclable, renforcer la sécurité, diversifier l'offre de service. Les résultats de cette étude seront disponibles à partir de juin 2011, les actions qui en découlent seront intégrées dans les contrats 2012-2014.

Toutefois, l'effort consenti en 2008 et 2009 pour la résorption des discontinuités cyclables est poursuivi et le présent avenant prend en compte les nouvelles opérations (études et travaux) à mettre en œuvre sur ce contrat

2-2 : Modification de l'article 6 intitulé « la déclinaison opérationnelle 2009-2011 »

L'article 6 du contrat est modifié comme suit :

f Etudes et travaux nécessaires à la mise en œuvre des extensions du tramway

Par délibération du 6 novembre 2009 le conseil de communauté a adopté le projet de développement du réseau de transports en commun en site propre

La commune du Bouscat est concernée par la création de la ligne D : Avenue de la Libération, Route du Médoc et Avenue de l'Hippodrome.

La fiche action suivante est créée :

- **Fiche 14 : Mesure d'accompagnement : création de la ligne D**

Dans le cadre de la création de la ligne D la Cub s'engage à programmer une étude pour affiner la problématique économique et définir le mode opératoire d'accompagnement des acteurs économiques, ainsi que l'étude d'un éventuel montage de prêt à taux 0 %.

f Etudes et travaux dans le cadre de la résorption des discontinuités cyclables

Afin de poursuivre les actions engagées pour la résorption des discontinuités cyclables, une programmation pour l'année 2010 a été arrêtée.

La fiche action suivante est créée .

Fiche 15 : Résorption des discontinuités cyclables – Programmation 2010

- Rue Jules Ferry . section Avenue de la Libération – Charles de Gaulle – Rue Emile Zola -
Réalisation d'un double sens cyclable (265 ml)

- Boulevard du Maréchal Lyautey : section Route du Médoc – Avenue d'Eysines – Réalisation
de bandes cyclables (2 x 1 000 ml)

2-3 Modification des annexes 5 et 6 . adaptation du tableau synthétique des actions et ajouts
des fiches actions en cohérence avec les points de l'article 2.2 du présent avenant

Fiches créées - Intitulé de l'action	Numéro fiche action
Mesure d'accompagnement création de la ligne D	Fiche n° 14
Discontinuités cyclables – Programmation 2010	Fiche n° 15

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux,

Le Président,

Vincent FELTESSE

Pour la commune du Bouscat,

Le Maire,

Patrick BOBET

Liste des annexes à l'avenant :

- annexes 5 et 6 modifiées
- les fiches actions nouvelles

ANNEXE 5

TABLEAU SYNTHETIQUE DES ACTIONS

Intitulé et descriptif succinct de l'action	Numéro fiche action
Achèvement de l'aménagement du Centre Ville	n° 1
Désenclavement du quartier La Providence	n° 2
Poursuite du développement du LAD Godard	n° 3
Veille foncière allée de Boutaut Rigal et Prévost	n° 4
Résorption du goulot d'étranglement de la rue Paul Bert	n° 6
Programme résidentiel du Centre Ville	n° 7
Mise en œuvre et adaptation du plan cyclable	n° 8
Cartographie du réseau d'éclairage public	n° 9
Aménagement des espaces publics de la place Ravezies	n° 10
Développement de l'hippodrome	n° 11
Etude d'un plan de collecte hebdomadaire des déchets ménagers en fréquence 1+1	n° 12
Nouveau centre de recyclage Caudéran Le Bouscat	n° 13
Création de la ligne D entre Quinconces et Barrière du Médoc	n° 14
Résorption des discontinuités cyclables – Programmation 2010	n° 15

ANNEXE 6

FICHES ACTIONS CREEES

FICHE ACTION n° 14 : Mesures d'accompagnement – Création de la ligne D.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Par délibération du 6 novembre 2009 le conseil de communauté a adopté le projet de développement du réseau de transports en commun en site propre.

Dans le cadre de l'avenant transport la Cub s'engage à programmer une étude pour affiner la problématique économique et définir le mode opératoire d'accompagnement des acteurs économiques, ainsi que l'étude d'un éventuel montage de prêt à taux 0 %

La commune du Bouscat est concernée par la création de la ligne D –Avenue de la Libération, Route du Médoc, Avenue de l'hippodrome

VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJETIFS DE L'ACTION	X Objectifs d'agglomération	<p>Construire la métropole de demain</p> <input type="checkbox"/> Promouvoir une ville de proximité <input type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux <input type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social Reconstituer les réserves foncières Accompagner la métropolisation de l'agglomération <p>Renforcer l'attractivité de la métropole</p> Renforcer la compétitivité de notre économie <input type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité <p>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</p> <input type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun <input type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité <p>Gérer la ville au quotidien</p> <input type="checkbox"/> Optimiser la gestion des déchets ménagers <input type="checkbox"/> Gérer l'eau, ressource et risque <input type="checkbox"/> Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Limiter les nuisances <p>Poser les bases d'un partenariat</p> <input type="checkbox"/> Coopération technique	
	Objectif communautaire autre		
	Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	Communal		
	Partagé avec une ou plusieurs communes de la CUB		
	Partagé avec toute l'agglomération		

Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la CUB

PRIORITE POUR LA COMMUNE	-	Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	_____ / _____
	-	Antériorité de la demande	

VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

DELAIS	-	Durée globale de l'action		A préciser	Zone arbitrage
	-	Etat d'avancement de l'action (jalons GSP)	<input type="checkbox"/> Décision d'étudier <input type="checkbox"/> Décision de faire <input type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire		

CARACTERISTIQUES FINANCIERES	-	Enveloppe globale			
	-	Enveloppe sur la durée			
	-	Financement PPI	<input type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique au projet : <input type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
	-	Partenariats financiers	<input type="checkbox"/> Confirmé : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non		
	-	autres recettes attendues			

PREALABLES DU PROJET	-	Préalables	
----------------------	---	------------	--

ACTEURS	-	Maître d'ouvrage	CUB
	-	Service en charge de	Pôle Mobilité
	-	Autres acteurs	

VOLET 3 - DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable									
Décision de faire									
Etude préliminaire									
AVP									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Montant de la dépense									
Montant de la recette									

FICHE ACTION n° 15: LE BOUSCAT - Avenant n° 1- Résorption des discontinuités cyclables -

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le développement de la politique vélo de la Communauté a pour objectif d'améliorer le réseau cyclable, de renforcer la sécurité et de diversifier l'offre de service.

A ce titre la Communauté envisage la programmation d'actions pour la résorption des discontinuités cyclables sur la période 2010 / 2011.

Pour la commune du Bouscat il est prévu les aménagements des voies suivantes :

- Rue Jules Ferry : section Avenue de la Libération – Charles de Gaulle – Rue Emile Zola - Réalisation d'un double sens cyclable (265 ml).
- Boulevard du Maréchal Lyautey : section Route du Médoc – Avenue d'Eysines – Réalisation de bandes cyclables (2 x 1 000 ml).

La CUB s'engage à réaliser ces aménagements au titre du contrat 2009/2010.

VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>X Objectifs d'agglomération</p>	<p>Construire la métropole de demain</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Promouvoir une ville de proximité <input type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux <input type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social Reconstituer les réserves foncières Accompagner la métropolisation de l'agglomération <p>Renforcer l'attractivité de la métropole</p> <p>Renforcer la compétitivité de notre économie</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité <p>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun <input type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité <p>Gérer la ville au quotidien</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Optimiser la gestion des déchets ménagers <input type="checkbox"/> Gérer l'eau, ressource et risque <input type="checkbox"/> Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Limiter les nuisances <p>Poser les bases d'un partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Coopération technique 	
	<p>Objectif communautaire autre</p> <p>Objectif de la commune</p>		

CHAMP TERRITORIAL	Communal	
	Partagé avec une ou plusieurs communes de la CUB	
	Partagé avec toute l'agglomération	
	Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la CUB	

PRIORITE POUR LA COMMUNE	Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	_____ / _____
	Antériorité de la demande	

VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

DELAIS	Durée globale de l'action	A préciser	Zone arbitrage
	Etat d'avancement de l'action (jalon GSP)	Délai de réalisation pour chacune des opérations est de 12 mois- sur la période 2010 /2011 <input type="checkbox"/> Décision d'étudier <input type="checkbox"/> Décision de faire <input checked="" type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire	

CARACTERISTIQUES FINANCIERES	Enveloppe globale	104 000€	
	<input type="checkbox"/> Enveloppe sur la durée du contrat		<input type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique au projet : <input checked="" type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	<input type="checkbox"/> Financement PPI		
	Partenariats financiers	<input type="checkbox"/>	Autres financements CUB
autres recettes			

PREALABLES DU PROJET	Préalables	
----------------------	------------	--

ACTEURS	Maître d'ouvrage	CUB
	Service en charge de	DOVCP
	Autres acteurs	

VOLET 3 - DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable									
Décision de faire									
Etude préliminaire									
AVP									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux									R
Montant de la dépense									
Montant de la recette									